RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DU SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES (SIE) OU DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES DEMANDEE AU TITRE DE LA PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE

FINANCES PUBLIQUES

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DENOMINATION : SCI A.D.S. .....

.....

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

[redacted]

.....

N° SIRET :498 242 130 00025

Date et lieu LE DIAMANT - 03/03/2025

(signature et qualité du demandeur) [redacted]

LE LIQUIDATEUR

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : ..03/03/2025.....

Il est attesté que, ..SCI A.D.S.....[1]

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : 06/03/2025..... Signature et cachet du Chef de service

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
DU MARIN
QUARTIER MONDESIR
97290 LE MARIN
Téléphone : [redacted]
Télécopie : 0596 74 60 54
Accueil permanent et sur rendez-vous
du Lundi au Vendredi de 7h15 à 12h15
sip-sie.le-marin@dgfip.finances.gouv.fr

Christian N
Inspecte
des Finances P [redacted]

[1] Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »